

## Fiche de poste

### Directeur, Directrice de la CNDP

#### Présentation de la Commission nationale du débat public

La CNDP est une autorité administrative indépendante, composée de 25 membres, se réunissant en séance plénière une fois par mois pour délibérer. Son rôle est de faire respecter le droit du public à être informé et à participer aux projets ayant un fort impact sur l'environnement et d'assurer la mise en place des procédures de démocratie participative que lui confie le code de l'environnement. Le champ de la CNDP porte sur l'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national et ceux ayant un fort impact sur l'environnement, ainsi que des plans et programmes nationaux et territoriaux ayant une incidence sur l'environnement.

Depuis sa mise en place en 1995, la CNDP a organisé plus d'une centaine de débats publics. Depuis la réforme de la participation du public en 2016, la CNDP, en forte croissance d'activité, a été saisie à 425 reprises entre 2017 et 2022, notamment de tous les grands projets de transition énergétique. Pour assurer les missions de la CNDP, le bureau de la commission, composé du Président, d'un vice-président et d'une vice-présidente dispose d'une équipe de 11 personnes basées à Paris, placées sous la responsabilité du président, d'un délégué dans chaque région et de 260 garantes et garants réparti.e.s à travers la France. L'équipe nationale instruit les demandes reçues, prépare les décisions de la commission plénière et organise leur mise en œuvre et suivi : organisation des débats publics, recrutement, formation, suivi des garants en mission, évaluation des actions, développement de la notoriété de la CNDP auprès du public en s'appuyant notamment sur ses délégué.es de région.

#### Missions et attributions

Sous l'autorité du Président, le directeur ou la directrice de la CNDP dirige les services organisés en 3 pôles (débat/concertation ; information et communication ; administratif et comptable) et assure la préparation et l'exécution des décisions de la Commission, en veillant à la mobilisation des délégué.e.s de région et des 300 garants.

Plus précisément, il.elle assure les missions suivantes :

##### 1. **Direction Stratégique et Coordination :**

- Diriger et coordonner les 3 pôles de la CNDP, en fixant des objectifs pour les agents à partir du programme de travail validé par le Président et en évaluant l'atteinte des objectifs, dans une démarche d'amélioration continue des services ;
- Être force de proposition en matière d'évolutions juridiques concernant la CNDP, notamment à l'occasion de projets de réformes en la matière, préparer et adapter les argumentaires et contre-propositions lors des débats sur ces projets de réformes ;
- Participer à la réunion hebdomadaire du bureau élargi (avec le Président et les Vice-présidents) pour être force de proposition dans la définition des orientations stratégiques comme opérationnelles de la CNDP par le bureau ;

##### 2. **Gestion Opérationnelle, Suivi des Dossiers :**

- Assurer la supervision en mode projet des chantiers stratégiques de la CNDP décidés par le président/le bureau, parmi lesquels : proposer des améliorations de la lisibilité des procédures de participation du public dans les processus d'autorisation administrative des projets, développer la notoriété de la CNDP auprès du public ; évaluer son action ; développer les missions de conseils de la CNDP, clarifier la doctrine de mise en œuvre des concertations « continues » et celle de l'information du public après l'autorisation des projets, ...
- Gérer les dossiers opérationnels stratégiques ou sensibles, tels que certaines saisines sensibles, veiller à l'amélioration continue du pilotage des équipes de débats publics par la CNDP, être force de proposition auprès du bureau concernant l'animation du réseau des délégués régionaux de la CNDP afin de garantir sa représentation locale efficace ;

- Organiser les séances plénières de la CNDP, avec notamment une participation à la pré-audition des porteurs de projets ;
- Garantir la gestion quotidienne des services, incluant la supervision des aspects juridiques, administratifs et financiers ;
- Garantir un environnement de travail harmonieux et productif : contribuer activement aux comités sociaux ;

### 3. Engagement externe :

- En coordination avec le bureau, représenter la CNDP dans divers événements pour renforcer son rôle et son influence ;

## Compétences requises

---

- Solide expérience (au moins 6 ans) dans des postes de responsabilités de l'administration ;
- Expérience professionnelle indispensable en administration centrale afin d'en maîtriser parfaitement le fonctionnement, en particulier au sein des administrations en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Une expérience en administration territoriale est un plus.
- Maîtrise des procédures juridiques et administratives des grands projets ayant un impact sur l'environnement ;
- Connaissance générale des principes de la participation, et tout particulièrement à son cadre légal ;
- Maîtrise des fondamentaux du droit budgétaire et des principes de gestion d'une structure administrative ayant recours à des prestataires externes (marchés publics) ;
- La connaissance de l'écosystème de la participation serait un atout.

## Qualités souhaitées

---

- Pilotage en mode projet et sens du résultat ;
- Capacité d'anticipation, de vision prospective et à être force de proposition ;
- Excellentes qualités relationnelles, du fait des contacts aux grands maîtres d'ouvrages, des responsabilités managériales de l'équipe, des relations aux délégué.e.s de région, garants et membres de la commission plénière ;
- Grande rigueur organisationnelle afin de gérer en toute autonomie des dossiers complexes, dans un strict respect des délais ;
- Autonomie et polyvalence ;
- Dynamisme, réactivité ;
- Engagement et loyauté.

## Conditions d'exercice

---

- Travail en équipe, poste ouvert au télétravail

## Candidature

---

Candidatures (CV + lettre de motivation) à déposer **jusqu'au 19 octobre 2024 sur [rh@debatpublic.fr](mailto:rh@debatpublic.fr)** en mentionnant « Poste Directeur.trice »

Le poste est à pouvoir au 1<sup>er</sup> novembre 2024 et se localise 244 Blvd St Germain-PARIS

Le poste est ouvert aux agents fonctionnaires de catégorie A+ en position normale d'activité, en détachement ou aux personnes non fonctionnaires, dans le cadre d'une portabilité de CDI ou d'un CDD de 3 ans renouvelable.

Cotation RIFSEEP : Groupe 2 – 2.1

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de : M. Marc PAPINUTTI, président de la CNDP : [marc.papinutti@debatpublic.fr](mailto:marc.papinutti@debatpublic.fr)